

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

Le 1^{er} septembre 2026, le Conseil municipal de La Caillère Saint Hilaire, dûment convoqué individuellement et par courrier électronique s'est réuni à 18H30 en séance ordinaire à la salle polyvalente derrière la mairie sous la présidence de Monsieur SENCE Thibault, Maire.

Date convocation : le 25/08/2026

Présents : SENCE T, PÉAUD C, SAMPRÉ D, L PIERRE, DE LA TOUR A, COTTEREAU C, BOISMOREAU K, PIERRE J, BARDOZ P, RONDEAU M, POIRIER F, MATHONNEAU P.

Absents excusés et représentés : Patricia SALLÉ a donné procuration à Thibault SENCE, Gwenn-Aël ILLIET a donné procuration à Florian POIRIER.

Pierre DELOUETTE est excusé.

Christian PÉAUD est désigné comme secrétaire de séance.

2026_09_01 CANTINE SCOLAIRE : CONTRAT AVEC RESTORIA

Suite au départ de Lydie MAROT, nous avons recruté Fabien ADELIS qui a travaillé pendant 15 jours en binôme avec elle, Fabien ADELIS n'a pas donné suite et n'a donc pas signé son contrat.

Les nombreuses candidatures reçues n'ont pas permis d'avoir une personne autonome, ayant le CAP cuisine et sachant gérer seule une cantine avec 75 repas quotidiens, en moyenne.

Afin que les élèves de l'école les P'tits marrons puissent avoir un repas à la cantine au 1^{er} septembre 2026, nous nous sommes tournés vers la cuisine centrale de la communauté de communes de SUD VENDEE LITTORAL qui n'est plus en capacité d'accepter de nouvelles communes pour le moment.

Nous avons pensé à l'EHPAD des Marronniers qui possède une cuisine centrale mais pour le moment ils ne peuvent pas doubler leur nombre de repas.

L'entreprise RESTORIA, dont la cuisine centrale est basée à BOURNEZEAU, nous propose une prestation de livraison des repas en liaison froide (livraison directement dans la cuisine entre 4h et 6h du matin).

Afin d'avoir une solution à la rentrée scolaire 2026/2027, nous avons dû prendre une décision dans l'urgence qui pourra être revue lors de l'année 2027.

Nous avons décidé de prendre l'entreprise RESTORIA qui propose des repas à la carte : entrée-plat-laitage-dessert en respectant la Loi EGALIM, repas bio et végétarien : maintien du dispositif MA CANTINE à 1 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine le choix de Monsieur le maire pour un contrat avec l'entreprise RESTORIA pour l'année scolaire 2026-2027.

VOTES : 14 POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

2026_09_02 CONVENTION AVEC 30 MILLIONS D'AMIS

La Fondation 30 Millions d'amis a mis en place une convention avec les mairies qui la sollicitent pour des campagnes de stérilisation et d'identification.

La Fondation s'engage à financer les actes de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres dans la limite de la base des tarifs maximum suivants, facturés par les vétérinaires :

- 100 € pour les mâles, 120 € pour les femelles, 140 € exceptionnellement pour les femelles gestantes.

L'organisation des campagnes de stérilisation et d'identification des chats libres, le trappage, le transport vers le vétérinaire et la convalescence des chats sont gérés par la mairie, la Fondation apporte une aide financière mais ne dispose pas d'intervenants sur le terrain. L'aide porte sur la stérilisation et l'identification au nom de 30 Millions d'amis, pas sur des soins vétérinaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE la convention avec 30 millions d'Amis
- CHARGE Monsieur le maire de signer tous les documents afférents.

VOTES : 14 POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

2026_09_03 DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

La trésorerie demande que des crédits soient inscrits au budget 2026 du budget principal afin que les avances perçues pour des travaux changent d'articles budgétaires.

Il s'agit d'opérations d'ordre en dépenses et en recettes comme ci-dessous :

-Travaux Place Saint Jean : 23 205.60 € pour EIFFAGE

-Travaux à la sacristie (menuiseries) : 8 227.20 € pour BATIDIM

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
231 (041) : Immobilisations corporelles en co	23 205,60	238 (041) : Avances commandes immo corpor	23 205,60
231 (041) : Immobilisations corporelles en co	8 227,20	238 (041) : Avances commandes immo corpor	8 227,20
	31 432,80		31 432,80
Total Dépenses	31 432,80	Total Recettes	31 432,80

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VOTE pour la décision modificative N°2 sur le Budget principal 2026.

VOTES : 14 POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Fin de la séance à 19H30.

19H30 Intervention Monsieur VANNIER, Président de la CDC Sud Vendée Littoral